



Plan of Subdivision Proposal Summary

File Number: D07-16-08-0006

Date: 13 March 2008

Owner: Frank Argue

Applicant/Agent: Brian Casagrande (FoTenn Consultants)

Site Location:

The site is located at 240 West Ridge Drive. The site is located within Stittsville on the west side of West Ridge Drive. It is north of Fernbank Road, west of Stittsville Main Street, east of the Urban Boundary, and south of Abbott Street.

Description of Site and Surroundings:

The 2.4-hectare site is currently undeveloped land characterized by light vegetative cover and some open field. The site is surrounded to the east by existing single-detached dwellings, to the north by a creek corridor and open space, to the south by a public park, and to the west by undeveloped lands approved for residential development. The site is zoned as R4-15 and R4-17 in the former Township of Goulbourn Zoning By-law No. 40-99. The site is designated as General Urban Area in the Official Plan.

Details of Plan of Subdivision Proposal:

The draft plan of subdivision proposes 31 lots for single-detached dwellings, along with one public street. The public street is proposed to have two intersections with West Ridge Drive, which align with the southern intersections of Eliza Crescent and Greenhaven Crescent, respectively.

Related Planning Applications:

N/A

Approval Timelines & Authority:

The "On Time Decision Date", i.e. the target date upon which a decision on the application will be rendered by the Director or a Manager within the Planning Branch, via delegated authority, is **23 May 2008**.

Further Information:

To view the application or any information or materials related to the application, please contact the undersigned planner.

Notification and Submission Requirements:

If you wish to be notified of the decision of the City of Ottawa in respect of the proposed plan of

subdivision, you must make a written request (i.e. return the attached comment sheet) to the City of Ottawa.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting, (meeting date to be determined), or make written submissions to the City of Ottawa in respect of the proposed plan of subdivision before the City of Ottawa gives or refuses to give approval to the draft plan of subdivision, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting, (meeting date to be determined), or make written submissions to the City of Ottawa in respect of the proposed plan of subdivision before the City of Ottawa gives or refuses to give approval to the draft plan of subdivision, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Please provide any comments to the undersigned planner by 10 April 2008

Kalle Hakala
City of Ottawa
Planning Branch
Planning, Transit and the Environment
110 Laurier Avenue West, 4th floor
Ottawa, ON K1P 1J1
613-580-2424 ext. 16228
Facsimile: 613-580-2576
kalle.hakala@ottawa.ca



Résumé de la proposition de plan de lotissement

N° de dossier : D07-16-08-0006

Date : 13 mars 2008

Propriétaire : Frank Argue

Requérant/Représentant : Brian Casagrande (FoTenn Consultants)

Emplacement

Le bien-fonds est situé au 240, promenade West Ridge. Il se trouve dans les limites de Stittsville du côté ouest de la promenade West Ridge, au nord du chemin Fernbank, à l'ouest de la rue Stittsville Main, à l'est de la limite urbaine et au sud de la rue Abbott.

Description de l'emplacement et du secteur avoisinant

Actuellement l'emplacement de 2,4 hectares est non aménagé; il a un léger couvert végétal et comprend quelques champs ouverts. Le bien-fonds est délimité à l'est par des maisons individuelles isolées existantes, au nord par un couloir de ruisseau et un espace vert, au sud par un parc public et à l'ouest par des terrains non aménagés ayant été approuvés aux fins d'aménagement résidentiel. Il est assujéti aux zonages R4-15 et R4-17 dans le Règlement de zonage n° 40-99 de l'ancien Canton de Goulbourn. L'emplacement visé est désigné Secteur urbain général dans le Plan officiel.

Détails de la proposition de plan de lotissement

Le plan de lotissement préliminaire fait état de 31 lots de maisons individuelles isolées et d'une rue publique. La rue publique comprendra deux intersections avec la promenade West Ridge, dans le tracé des intersections sud du croissant Eliza et du croissant Greenhaven, respectivement.

Demandes connexes

S.O.

Délais et pouvoir d'approbation

La « date d'examen en temps voulu », c.-à-d. la date limite à laquelle le directeur ou un gestionnaire de la Direction de l'urbanisme, par voie de délégation de pouvoir, prendra une décision, est le 23 mai 2008.

Renseignements supplémentaires

Pour consulter la demande ou toute information ou tout document relatif à ladite demande, veuillez communiquer avec la soussignée.

Avis et exigences de soumission

Si vous souhaitez être avisé de la décision de la Ville d'Ottawa concernant la proposition de plan de lotissement, vous devez en faire la demande par écrit (c'est-à-dire vous devez retourner la feuille de commentaires ci-jointe) à la Ville.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique, (date de la réunion à déterminer), ou ne présente pas d'observations écrites concernant la proposition de plan de lotissement à la Ville d'Ottawa avant que cette dernière ait adopté ou refusé ladite proposition, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision du Conseil municipal d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique, (date de la réunion à déterminer), ou ne présente pas d'observations écrites concernant la proposition de plan de lotissement à la Ville d'Ottawa avant que cette dernière ait adopté ou refusé ladite proposition, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Veillez soumettre tout commentaire à l'urbaniste soussignée d'ici au 10 avril 2008.

Kathy Rygus
Ville d'Ottawa
Direction de l'urbanisme
Urbanisme, Transport en commun et Environnement
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
613-580-2424, poste 28318
Télécopieur : 613-580-2576
kathy.rygus@ottawa.ca